



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 06 juin 2020

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 02/06/2020

L'an deux mille vingt et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Charles CASTILLO

Présents : 8

Présents : Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Eveline AUTHIÉ, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS

Votants: 8

Représentés:

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents: Cedric CLOTTES, Jean-Claude ALLABERT, Fabrice AUTHIÉ

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Dominique DUMONS

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - roquefixade

Délibération n°: DE_2020_005

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 81 672.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	66 889.83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 504.70
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	14 782.33
Résultat cumulé au 31/12/2019	81 672.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	81 672.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	37 003.74
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	44 668.42
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RF
Foix

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/06/2020

009-210902490-20200606-DE_2020_005-DE

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire
Charles CASTILLO




RF Foix
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2020 009-210902490-20200606-DE_2020_005-DE